Fongicide pour la protection des plants de pommes de terre*

PHILAGRO
INNOVER EN CONFIANCE

rialto®

CONDITIONNEMENT

Emballage

5 L (x 4)

Palette

240 L

EMB : NICHINO EUROPE

FICHE D'IDENTITE

Composition

460 g/l de flutolanil[1] (40,7% p/p)

Formulation

SC - suspension concentrée

Autorisation de Mise sur le Marché

n°9200379

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché, Distributeur et ®Marque déposée

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58.

[1]Substance active de Nihon Nohyaku

*Consulter les usages autorisés dans le livret

Consulter le livret avant toute utilisation

Interdiction de réutiliser l'emballage

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208: Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2*H*)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401: Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P391: Recueillir le produit répandu.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe1: Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du flutolanil plus d'une fois tous les deux ans.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 30 ou sur internet : www.quick-fds.com

EN CAS D'URGENCE

Composer le 0 800 21 01 55, le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

PREMIERS SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau, paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale : contactez votre vétérinaire.

Tableau des usages autorisés

Traitement de plants (tubercules)

Culture	Cibles	Dose	DAR Stades d'application	Nombre maximum d'applications	ZNT Aqua ZNT Terrestre
Pommes de terre	Champignons autres que pythiacées (Rhizoctone brun)	0,18 l/t (avec 4 tonnes de plants par hectare)	F* Application sur plan en pulvérisation BBCH Max : 00	1 application tous les deux ans	5 m -

*Les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus applicables.

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

Le flutolanil appartient à la famille des phényl-benzamides (FRAC C2).

Il agit spécifiquement sur la succinate déshydrogénase (SDH), enzyme-clé de la chaîne respiratoire mitochondriale située au carrefour de deux voies métaboliques essentielles à la vie des cellules fongiques.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

Ce fongicide est efficace sur rhizoctone brun (*Rhizoctonia solani*) et présente une efficacité complémentaire (partielle) sur gale argentée (*Helminthosporium solani*). Contre *phoma* et *fusarium* l'efficacité est inconnue.

Respecter les recommandations formulées par l'obtenteur ou son représentant concernant les bonnes pratiques d'utilisation du plant de pomme de terre.

Précautions d'emploi

S'assurer de la parfaite qualité du lot de plants avant le traitement.

Manipuler les plants avec précaution, afin d'éviter tout dommage lié aux chocs occasionnés aux tubercules.

Eviter les écarts brutaux de température et d'hygrométrie qui sont un risque majeur de formation de condensation. Vérifier l'absence de condensation sur 40 à 50 cm d'épaisseur dans les caisses ou les big-bags avant de commencer le traitement.

Ne pas stocker les plants en big-bag ou en benne après le traitement.

Veiller à stocker les plants dans un local indemne de toute trace de produits anti germinatifs.

Avant plantation

Traiter des tubercules propres et secs.

Traiter sur des tubercules à la température minimale de 8°C afin d'éviter les dommages liés aux chocs.

Manipuler et traiter des plants réchauffés.

En sortie de frigo, traiter sur des plants secs.

Assurer une répartition homogène de la bouillie de traitement sur les tubercules traités.

Traiter des plants non germés, avant le stade "Point blanc".

Assurer un séchage complet des plants après l'application du produit et avant plantation.

Mettre en œuvre une ventilation dynamique pour assurer un séchage complet des plants.

Les plants traités et secs doivent être stockés dans des palox permettant une bonne aération et dans un local

thermo régulé indemne de toute trace de produits anti germinatifs. Respecter les bonnes pratiques de stockage en palox (espacement, etc).

Plantation

Réaliser la plantation en conditions favorables.

Planter des tubercules réchauffés et secs après la sortie du frigo.

Planter dans un sol bien préparé et ressuyé.

Avant toute utilisation, s'assurer de l'adéquation de ce fongicide avec votre filière de production et avec les recommandations officielles régionales.

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Après l'application

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

Mélanges extemporanés et compatibilités

Seuls les mélanges extemporanés autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

Préparation de la bouillie

Agiter énergiquement la préparation avant la préparation de la bouillie.

L'application doit être réalisée avec un matériel dédié et reconnu pour le traitement des plants (consulter le guide de bonnes pratiques de traitement des tubercules de pomme de terre par pulvérisation).

Veiller au parfait fonctionnement du matériel avec une révision et un calibrage de celui-ci avant chaque campagne d'utilisation : pratiquer un étalonnage (pression, buses, débit) pour appliquer la quantité requise et éviter les pertes éventuelles de bouillie par projection ou par gravité.

Consulter votre conseiller technique ou le fabricant du matériel pour choisir les réglages les plus appropriés.

Pour éviter le risque de transmission de pathogènes entre les lots traités successivement avec le même équipement, il est important de procéder à une désinfection de ce dernier entre chaque lot ou à minima, entre chaque producteur lorsque l'équipement travaille de façon itinérante entre plusieurs sites. La désinfection doit être réalisée à l'aide d'un produit désinfectant homologué.

Nettoyer l'appareil de pulvérisation avant et après chaque usage.

Maintenir le brassage de la bouillie pendant l'application.

Après chaque utilisation et en cas d'arrêt prolongé, nettoyer les buses et la cuve à l'eau claire. Ne pas laisser de reliquats de bouillie dans le circuit de pulvérisation (risque de bouchage des buses).

En période d'utilisation, rincer quotidiennement à l'eau claire le circuit de traitement et la table à rouleaux le cas échéant.

Cultures de remplacement

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Conserver à une température supérieure à -10°C.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE : CHARGEMENT	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE : NETTOYAGE DE LA PLANTEUSE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR*
GANTS EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) usage unique (EN ISO 374-2 (types A,B ou C))		Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065		EPI vestimentaire ET EPI partiel	EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1				
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)				
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006				

*s'il doit intervenir sur une parcelle traitée.

Dans le cas d'une mise en palox manuelle, le port de gants est recommandé.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Après l'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses…) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Elimination du produit, de l'emballage

Le réemploi de l'emballage est interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à 3 reprises à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Apporter à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (équipements de protections individuels) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour plus de détails, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces… Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 07/2020